



Résolution soumise au vote

FCPE BNP PARIBAS PHILEIS
Changement de nom du FCPE « chapeau »

Le FCPE « BNP PARIBAS PHILEIS » (dit « fonds chapeau » ou « ombrelle ») est composé des six compartiments suivants :

- MULTIPAR ACTIONS SOCIALEMENT RESPONSABLE
- MULTIPAR SOLIDAIRE DYNAMIQUE SOCIALEMENT RESPONSABLE
- MULTIPAR SOLIDAIRE EQUILIBRE SOCIALEMENT RESPONSABLE
- MULTIPAR SOLIDAIRE OBLIG SOCIALEMENT RESPONSABLE
- MULTIPR SOLIDAIRE MODERE SOCIALEMENT RESPONSABLE
- MULTIPAR MONETAIRE SOCIALEMENT RESPONSABLE

La société de gestion souhaite modifier le nom du FCPE « chapeau ». Il est proposé de renommer le FCPE « BNP PARIBAS PHILEIS » en « **MULTIPAR SOCIALEMENT RESPONSABLE** », afin qu'il soit plus facilement identifiable par les porteurs de parts.

Les membres du conseil de surveillance sont donc invités à voter en ligne sur la résolution relative au changement de nom du FCPE BNP PARIBAS PHILEIS, dès lors qu'ils ne peuvent pas participer à la réunion du 17 septembre 2025 et qu'ils ne donnent pas pouvoir au président du conseil pour les représenter. Cette résolution sera également soumise au vote des membres présents en séance le 17 septembre 2025.